



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2026 - 45

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	22
Conseillers votants :	23
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du conseil
municipal : 14 avril 2026

**OBJET : DÉSIGNATION DES
RÉFÉRENTS A L'ASSOCIATION
DES COMMUNES FORESTIÈRES
DE HAUTE-SAVOIE**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un
avril, le conseil municipal de la
commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Monsieur Jérôme TRONCHON,
maire,

**PRESENTS : PARIS A. MORAND F.
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.
PLEYNET J.P. CHANTELOT C. BILLARD
G. LAFFONT V. MOUTHON S.
CONSTANTIN V. DE GELDER M.
GAZARYAN E. GEROUDETA. VIRGILI J.
RODRIGUES LAURO D. RENAULT A.
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.
GUY E. VEYRAT V.**

**EXCUSÉS : BALBO A. « pouvoir à VEYRAT
V. »**

Est élue secrétaire de la séance : PARIS A.

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'association des communes forestières
de Haute-Savoie et son réseau :

- Il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que
national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et la
promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- Il expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des communes forestières pour
toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'association des communes forestières de Haute-Savoie, à l'union
Régionale des associations de communes forestières Auvergne Rhône-Alpes et à la
Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;

DECIDE de payer la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;

CHARGE Monsieur le maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 27/04/26

ID : 074-217400704-20260421-D2026_45



DESIGNE Madame Missia RACINE FREIXENET comme référent forêt et son suppléant Monsieur Victor VEYRAT pour représenter la commune de Chens-sur-Léman auprès des différentes instances forestières.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Audrey PARIS

Le maire

Jérôme TRONCHON

